



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4186

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes
2ème tranche - Avenant n° 1 à la convention de subvention de l'opération Learning centre avec
l'Université Lumière Lyon 2

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de
l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4186**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Requalification du campus Porte des Alpes 2ème tranche - Avenant n° 1 à la convention de subvention de l'opération Learning centre avec l'Université Lumière Lyon 2**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire. Dans cette perspective, le contrat métropolitain 2016-2020, portant déclinaison du 6^{ème} CPER, a fait l'objet d'une délibération du Conseil n° 2015-0658 du 21 septembre 2015.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, ce contrat précise 3 grands objectifs stratégiques, définis par les partenaires que sont l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole :

- soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels,
- soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Ce contrat mentionne également l'engagement financier de la Métropole sur le volet enseignement supérieur et recherche qui s'élève à 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer -CIRC-) sur 16 opérations qui répondent aux exigences suivantes :

- conforter la politique de structuration du site universitaire portée par l'Université de Lyon,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment par le biais des filières sciences de la vie et des cleantech,
- renforcer la visibilité et la masse critique en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (LyonTech-la Doua et Charles Mérieux) et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,
- conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants.

La présente délibération concerne l'approbation d'un avenant à la convention de financement de l'opération de construction du Learning centre sur le campus Porte des Alpes, réalisée dans le cadre du CPER 2015-2020.

II - Présentation des opérations**1° - Le Learning centre**

Le campus Porte des Alpes, situé au cœur du secteur stratégique de développement de l'est lyonnais, accueille 15 000 étudiants, soit un peu plus de la moitié des effectifs de l'Université Lumière Lyon 2. Il représente 11 % de la population étudiante totale de l'Université de Lyon. Site non retenu par l'Etat dans le cadre de

l'opération campus, il a fait l'objet de nombreuses réflexions en termes de positionnement stratégique et immobilier.

Dans l'objectif de concilier des enjeux universitaires (création de pôle d'excellence avec un renforcement de l'articulation formation/recherche et lien avec le monde économique) et des enjeux territoriaux (ouverture du campus sur la ville en lien avec les grandes orientations de planification schéma de cohérence territoriale -SCOT-/plan local d'urbanisme -PLU-, accessibilité du site), l'Université a structuré sa stratégie de développement par l'élaboration d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière en 2010 (SPSI) et d'une étude urbaine globale, traduite dans un plan guide adopté en mars 2017.

La réflexion urbaine a été définie en lien avec le schéma de développement universitaire (SDU) 2010-2020 de la Métropole qui a retenu des vocations fortes pour ce site : conforter le campus au carrefour des sciences de l'homme et du territoire, favoriser une meilleure ouverture et intégration du campus sur la ville, inscrire le site dans le paysage et la continuité du grand parc de Parilly-Feuilly, valoriser le site en termes de mobilité et d'espaces publics.

Dans le cadre du CPER 2015-2020 et du dispositif régional "soutien aux campus", d'importants projets immobiliers vont voir le jour dont, notamment, la construction d'un Learning centre en remplacement de l'actuelle bibliothèque, la création de logements étudiants sur le campus, la création d'un centre de santé, et des aménagements d'espaces publics.

Les crédits CPER 2015-2020 sur l'opération Porte des Alpes vont permettre le financement du Learning centre.

Par la construction d'un Learning centre, l'Université vise à créer un véritable lieu emblématique pour faire rayonner le campus en relevant plusieurs défis : révolution numérique, innovation pédagogique, nouveaux modes de travail, coopération avec les milieux économiques, entrepreneuriat étudiant.

2° - Programme initial

En remplacement de l'actuelle bibliothèque aujourd'hui inadaptée aux attentes des étudiants, le nouveau Learning centre proposera 3 typologies d'espaces :

- la plateforme : vaste espace ouvert sur l'extérieur, elle accueille le public et distribue les flux (accueil, ressources documentaires et prêt matériel numérique en libre accès, espaces détente),
- les communs : ensemble d'espaces "ressources", ils permettent l'accès aux fonds documentaires, accueillent des activités d'apprentissage et d'auto-formation, d'élaboration de projets, d'innovation pédagogique (salles de lecture, espaces coworking/Beelys, espaces d'expérimentation pédagogique, espace événementiel de diffusion, restauration, orientation et insertion professionnelle),
- les coulisses : cette partie héberge à la fois les espaces de travail du personnel et le circuit de traitement des ressources physiques et numériques (collections du service commun de la documentation -SCD-, matériel information stockage).

Sur une surface utile d'environ 9 000 m² (11 800 m² de surface de plancher), le projet pourra combiner de la réhabilitation (une partie de la bibliothèque actuelle) avec la construction neuve.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université Lumière Lyon 2, avec un mandat confié à l'Université de Lyon pour la phase étude. La livraison prévisionnelle du bâtiment est prévue à l'été 2022.

3° - Montage financier initial

Le plan de financement du Learning centre tel que défini en 2018 était le suivant :

Opération	Région		Etat	Métropole de Lyon		Université Lumière Lyon 2 (en M€)	CROUS/CNOUS (en M€)	Totaux (en M€)
	CPER 2015-2020 (en M€)	Soutien campus (en M€)	CPER 2015-2020 (en M€)	CPER 2015-2020 (en M€)	SDU (en M€)			
Learning centre (y compris cafeteria)	7	16,1	7	1		5	0,55	36,65

Le financement de la Métropole a été approuvé par délibération du Conseil n° 2018-2907 du 9 juillet 2018.

4° - L'opération de restructuration du bâtiment K

Egalement situé sur le campus Porte des Alpes, le bâtiment K fait partie des bâtiments d'origine. Sa restructuration répondait à plusieurs objectifs :

- regroupement fonctionnel de 3 pôles d'enseignement et de leurs laboratoires (psychologie, sociologie et anthropologie),
- mise à niveau et modernisation de l'entité immobilière,
- densification du campus et valorisation de la rue intérieure en accord avec le schéma directeur immobilier.

Le projet immobilier correspondant représente une surface de 5 271 m². Le bâtiment comprend un bâtiment principal de 3 niveaux et une tour de 7 niveaux :

- les salles de classe et de l'administration sociologie et psychologie,
- la totalité des bureaux de professeurs et des laboratoires de sociologie,
- le laboratoire de psychologie,
- 2 amphithéâtres.

L'opération, telle que définie dans le cadre du CPER 2007-2013, a été phasée en une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles :

- tranche ferme : restructuration du bâtiment K est,
- tranche conditionnelle 1 : démolition-reconstruction du bâtiment L,
- tranche conditionnelle 2 : démolition-reconstruction du bâtiment K ouest.

La tranche ferme de l'opération de restructuration du bâtiment K est a été achevée en 2016, tandis que la 1^{ère} tranche conditionnelle (démolition et reconstruction du bâtiment L) fera l'objet d'une demande de financement de l'Université au titre du CPER 2021-2027.

La 2^{nde} tranche conditionnelle (bâtiment K ouest) a, quant à elle, depuis fait l'objet d'évolutions dans ses modalités de réalisation.

III - Evolution des projets et avenant à la convention de financement de l'opération Learning centre

En parallèle, les études réalisées dans le cadre du plan guide d'une part, et les études de programmation de l'opération Learning centre d'autre part, ont conduit l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université de Lyon à proposer à l'Etat, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à la Métropole quelques évolutions dans les modalités de réalisation de la 2^{nde} tranche conditionnelle de l'opération de restructuration du bâtiment K et, en particulier, de l'opération de démolition-reconstruction du bâtiment K ouest.

En effet, l'îlot envisagé pour le Learning centre présente une capacité suffisante pour construire les surfaces à prévoir pour accueillir les locaux du bâtiment K à reloger (K ouest, devant être à terme démoli). Aussi, dans une logique d'optimisation du foncier disponible sur le campus Porte des Alpes, l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université de Lyon proposent de réaliser le programme initialement prévu dans le cadre de la 2^{nde} tranche conditionnelle du bâtiment K en ajoutant des surfaces au programme de l'opération Learning centre.

Cette évolution implique une augmentation des surfaces à construire de 1 300 m² de surface utile, pour un coût de 5 100 000 €.

Ainsi, les caractéristiques de l'opération Learning centre pourraient évoluer comme suit :

- surface utile : de 9 000 m² à 10 300 m²,
- coût total (TTC toutes dépenses confondues -TDC-) : de 36 650 000 € à 41 764 285 €.

Le financement du coût supplémentaire lié à la poursuite du projet du bâtiment K par la réalisation de surfaces complémentaires dans le cadre de l'opération Learning centre pourrait être assuré comme suit :

- Etat : 2 270 000 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 830 000 €
- Métropole : 514 285 €

soit un total de 3 614 285 € correspondant à la réaffectation, pour les 3 financeurs, des crédits CPER 2007-2013 non consommés lors de la réalisation de la tranche ferme de l'opération K.

En complément, l'Université Lumière Lyon 2 apportera un financement de 1 500 000 €

La présente délibération a donc pour objet de proposer la formalisation de la réaffectation des crédits prévus dans le projet initial pour la restructuration du bâtiment K sur l'opération de construction du Learning centre.

Il conviendra dès lors de conclure un avenant à la convention de financement du Learning centre signée le 5 décembre 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1 - Approuve :

a) - la participation de la Métropole à la poursuite de l'opération de restructuration du bâtiment K et, en particulier, du programme initialement prévu en 2^{ème} tranche conditionnelle de l'opération, par la réalisation de surfaces supplémentaires au sein de l'opération de construction du Learning centre,

b) - l'affectation du financement et de la subvention d'équipement de la Métropole initialement prévu dans le cadre de l'opération de restructuration du bâtiment K, soit 514 285 €, au financement d'un montant identique de surfaces supplémentaires au sein de l'opération de construction du Learning centre,

c) - l'avenant n° 1 à la convention de subvention conclue entre la Métropole et l'Université Lumière Lyon 2 et relative au financement de l'opération Learning centre dans le cadre du CPER 2015-2020 formalisant ces évolutions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur le solde de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche, individualisée sur l'opération n°0P03O4351, le 23 mars 2015 pour un montant de 3 273 000 € en dépenses.

4° - **Le montant** à payer, soit 514 285 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O5587, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 290 000 € en 2020,
- 224 285 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.